



DOSSIER.

L'amiante dans les écoles de Vernouillet(Yvelines), un problème de santé publique.

Suite aux diagnostics amiante en 2007 de tous les bâtiments publics, Mme Le Maire Marie-Hélène Lopez Jollivet connaissait la présence d'amiante dans plusieurs écoles et elle n'en a pas informé les occupants comme l'obligeait la loi.

Par sa négligence, elle a mis en danger la vie d'autrui, ce qui engage sa responsabilité pénale, non pas seulement en tant que Maire, mais aussi à titre personnel. La responsabilité est aussi engagée pour toute personne ayant un poste à responsabilité ou tout élu connaissant cette situation.

Un risque connu : « L'inhalation de fibres d'amiante (tous les types de fibres) est un risque de pathologies graves dont le cancer du poumon et de la plèvre. .../... **Ces fibres sont libérées en cas d'usure anormale ou de perçage, ponçage, découpe ou friction (sollicitations) »**

c'est très clairement expliqué dans l'annexe N°4 joint à tout dossier technique amiante (D.T.A.)

www.bien-vivre-a-vernouillet.org/annexe-4-amiante-DTA.pdf

Et pourtant Madame le Maire a fait faire des travaux dans les écoles sans faire prendre de précautions particulières.

Historique.

- **incidemment, début 2013, suite à un appel d'offre**, l'association Bien vivre à Vernouillet a appris la présence d'amiante dans l'école maternelle des Tilleuls en centre ville. Le Dossier Technique Amiante (D.T.A.) datait de 2007 et pourtant Mme le Maire, Marie-Hélène Lopez Jollivet, n'a pas jugé bon d'en informer les occupants.

Elle a en outre fait réaliser l'entretien et des travaux par le personnel technique de la mairie ou par des entreprises, sans précaution particulière alors que le risque est connu.

D.T.A complet : www.bien-vivre-a-vernouillet.org/Vernouillet-les-tilleuls-DTA.pdf

- **le 11 février 2013, lettre à Monsieur Tiffoche Vincent, Inspecteur Hygiène et Sécurité du Travail** avec copie à Mme Caroline LAURENT (ingénieur CHS au rectorat de Versailles).

Extraits : « Nous pensons qu'il y a un grave risque sanitaire de santé publique pour les enfants et le personnel depuis 2007 en toute ignorance. Pendant ces 5 années, de très nombreux travaux ont été réalisés, sans précaution particulière, ni information auprès des différents corps de métiers. » .../...

- De plus sur la commune, il existe, depuis une vingtaine d'années, une annexe d'école élémentaire de 3 classes dans des préfabriqués amiantés en très mauvais état.

- Le comportement de la municipalité, refusant de nous informer, ne font que renforcer notre inquiétude sur la situation sanitaire des écoles de la commune de Vernouillet. »

Texte complet : www.bien-vivre-a-vernouillet.org/vernouillet-amiante-ecole-hygiene.pdf



- février 2013, mise en ligne d'un mémo complet sur le sujet de l'amiante.

Sommaire :

I – La lettre donnée en main propre Monsieur Tiffoche Vincent, Inspecteur Hygiène et Sécurité du Travail avec le diagnostic amiante le 11 février 2013.
* Copie à Mme Isabelle NOUGAREDE. Conseillère de Prévention départemental Yvelines.
II – Diagnostic amiante des Tilleuls du 20 décembre 2007 – Extraits de 4 pages.
III - Les conditions d'intervention pour les corps de métiers en cas d'amiante.
IV – Le dossier Technique Amiante (D.T.A.).
Mémo complet : www.bien-vivre-a-vernouillet.org/memo-amiante-vernouillet-ecole.pdf

- mise en place d'une fiche d'information.

« Comment obtenir le Dossier Technique Amiante d' un établissement recevant du public (ERP) ».

- les conditions de mise à disposition du D.T.A.
- le contenu d'un Dossier Technique Amiante,
- les personnes pouvant exiger de le consulter.

Fiche d'information n°2 : www.bien-vivre-a-vernouillet.org/DTA-amiante-vernouillet-erp.pdf

- le 16 février 2013, lettre à tous les élus.

Extraits : « Nous vous informons que nous avons alerté l'Inspection de l'Hygiène et de la Sécurité du Travail, au sujet de l'état sanitaire des écoles de Vernouillet et principalement en ce qui concerne l'amiante ».

Texte complet : www.bien-vivre-a-vernouillet.org/lettre-elus-amiante-18fevrier2013.pdf

- depuis près de 1 an, avec les associations de parents d'élèves nous demandons à la municipalité les D.T.A. de toutes les écoles. A force d'obstination, nous avons obtenu celui de l'école de Marsinval.

Il y a aussi de l'amiante. Mme le Maire n'a pas jugé bon non plus d'en informer les occupants. L'amiante est présent dans les joints de carrelage dont certaines dalles sont cassées. Malgré cette dangerosité, les enfants y poursuivent pourtant leurs activités.

DTA complet : www.mairie-vernouillet.fr/uploads/media/DTA-MARSINVAL.pdf

Des témoignages concordant nous amènent à penser que d'autres écoles de notre ville sont concernées. Pour ces écoles nous n'arrivons pas à obtenir leur D.T.A.

- juin 2013, lettre d'information diffusée aux Vernolitaïns.

Extraits : « Il y a 2 mois, L'école a été désamianté en moins de 3 semaines. 3 semaines seulement pour un désamiantage qui aurait dû se faire pendant les vacances de l'été 2007.

- Pourquoi cette soudaine précipitation ? Pour avoir l'autorisation de construire sa nouvelle école, Madame la Maire avait besoin que les Tilleuls soient désamiantés. ».

Texte complet : www.bien-vivre-a-vernouillet.org/lettre-information-JUIN-2013.pdf



- fin juin 2013,

Notre association rencontre Mr Ali Soumaré, chef de cabinet, pour lui exprimer notre inquiétude face à ce problème et au déni de la municipalité.

- 13 septembre 2013.

Un recommandé avec A.R. est directement adressé par les parents de l'école de Marsinval à Mme le Maire.

- 25 septembre, conseil municipal.

Extraits du compte-rendu de notre association présent à ce conseil:

« Mme la Maire précise tout d'abord **qu'elle vient juste d'être saisie d'une demande d'informations** de la directrice de Marsinval et semble découvrir **le problème de l'amiante**. Il en est de même pour Mme V.Deutsch (adjointe au scolaire).

La mauvaise foi :

- les DTA datent de 2007. (Elle n'en a pas informé les usagers alors que la loi l'exige).
- en février, elle a reçu une copie de la lettre à Mr Tiffoche l'Inspecteur Hygiène et Sécurité du Travail et Santé Publique.
- un recommandé avec A.R. lui a été directement adressé par les parents de Marsinval le 13 septembre. »

– **octobre 2013**, nouvelle lettre d'information de l'association aux Vernolitaïns.

Editorial : l'amiante dans les écoles.

Extraits : « La mauvaise foi et la légèreté de la municipalité continuelles sur ce sujet nous exaspèrent. Je vous rends donc compte des dernières informations ainsi que du dernier conseil municipal illustrant, malheureusement, la volonté de mettre ce dossier si important pour les Vernolitaïns « sous les boisseaux ».

Texte complet : www.bien-vivre-a-vernouillet.org/lettre-information-octobre.pdf

- **à la rentrée des vacances de la Toussaint**, les chefs d'établissements ont eu **la surprise de découvrir le Dossier Technique Amiante (D.T.A.) de 2007** dans leur casier.

- 12 décembre 2013.

* Envoi d'une lettre recommandée à tous les directeurs et directrices des écoles maternelles et primaires pour les informer du risque représenté par l'amiante et de leurs obligations en tant que responsable de la sécurité des occupants des locaux scolaires.

www.bien-vivre-a-vernouillet.org/lettre-definitive-amiante-directrice-ecole.pdf

* **Envoi d'une lettre recommandée à tous les élus pour les informer :**

- **du risque** représenté par l'amiante,
- **du devoir de Mme le Maire à en informer tous les occupants des locaux concernés dès 2007**, que ce soit les directeurs et directrices, les enseignant(e)s, les ATSEM et les parents d'élèves. Elle devait le faire pour chaque arrivée d'un nouveau chef d'établissement, enseignant, personnel d'entretien et évidemment aux parents à chaque nouvelle rentrée scolaire.
- **que par sa négligence, Mme le Maire a mis en danger la vie d'autrui**, ce qui engage sa responsabilité pénale, non pas seulement en tant que Maire, mais aussi à titre personnel. La responsabilité est aussi engagée pour toute personne ayant un poste à responsabilité ou tout élu connaissant cette situation.

Texte complet : www.bien-vivre-a-vernouillet.org/lettre-elus-amiante-12-decembre-2013.pdf



- **le 18 décembre dernier, au conseil municipal**, suite à une question de l'opposition sur le problème de l'amiante dans les écoles, **Mme le Maire, " sereine " sur ce sujet** a mentionné **l'article R1334-29-5 pour affirmer qu'elle était " dans le respect de la loi "** et qu'il n'y avait pas de problème !
Erreur ou mensonge ? Car cet article concerne seulement " Les propriétaires des parties communes d'immeubles collectifs d'habitation ", ce qui n'a rien à voir avec une école qui est un établissement recevant du public.

- Elle promet la mise en place de tous les D.TA. sur le site Internet de la Ville.
- Elle annonce un contrôle de l'amiante dans les écoles pour le 23 décembre **(non encore fait au 24 janvier)**. (Elle ne précise pas si ce sera de nouveaux diagnostics et s'il y aura des mesures d'amiante dans l'air, mesures qui doivent s'effectuer avec les enfants présents ; or c'est pendant les vacances scolaires).

- **19 décembre.**

L'association adresse une lettre aux élus les informant des erreurs ou des mensonges de Mme le Maire au cours du conseil du 18.

- **20 décembre.**

L'action de Bien Vivre à Vernouillet est soutenue par l'association Allo-Amiante, scandalisée par cette situation. www.allo-amiante.com et www.eradication-amiante.com

Allo-Amiante est adhérente de l'ANDEVA (association nationale des victimes de l'amiante), 28 000 adhérents. <http://andeva.fr>

- **24 décembre.**

* Le contrôle de l'amiante dans les écoles pour le 23 décembre, n'a pas eu lieu

* Nouvelle rencontre avec Mr Ali Soumaré, chef de cabinet de Mme le Maire, pour lui exprimer fermement notre mécontentement et notre volonté de communiquer au niveau national avec l'ANDEVA.

- **8 janvier 2014.**

Rencontre avec Mr Philippe Tautou, Président de la CA2RS, Communauté d'agglomération des 2 rives de Seine, pour l'informer de la situation de Vernouillet, et pour le sensibiliser à la situation des villes environnantes.

- **13 janvier 2014.**

Lettre au sous préfet Monsieur Philippe COURT.

Extrait : « par la présente, je sollicite auprès de vous un rendez-vous pour vous donner toutes les informations concernant la présence d'amiante dans les écoles et vous entretenir du comportement de Mme le Maire Marie-Hélène Lopez Jollivet » avec historique des événements.

Texte complet : www.bien-vivre-a-vernouillet.org/lettre-sous-prefet-amiante-09-janvier-2014.pdf



- **15 janvier 2014**, nouvelle lettre d'information de l'association bien vivre à Vernouillet aux Vernolitaïns.

Extraits : « Les lésions causées par l'amiante surviennent longtemps après le début de l'exposition, 20 à 40 années sont des délais fréquemment observés. Qu'en sera-t-il des archives de Vernouillet ?

C'est pourquoi, nous vous recommandons :

- 1 - de demander une copie du D.T.A. au chef d'établissement dans lequel est scolarisé votre enfant.
- 2 - d'envoyer une lettre recommandée à Mme le Maire pour lui demander des explications,
- 3 - **de faire un signalement au procureur**,
- 4 - **de porter plainte pour mise en danger d'autrui.** »

Texte complet : www.bien-vivre-a-vernouillet.org/lettre-information-janvier-2014.pdf

- le **20 janvier 2014**, mise en ligne des DTA par la mairie (après de nombreuses demandes).

Celui de **l'annexe du primaire des clos des vignes** (des préfabriqués vétustes servent de salles de classe) est inquiétant. L'amiante est présent dans les dalles de sol et la colle, dans les parois intérieures et extérieures, dans la toiture et l'entourage des poteaux. Cela concerne aussi le réfectoire et le préau.

DTA complet : www.mairie-vernouillet.fr/uploads/media/DTA-CDV_ANNEXE.pdf

Situation au 24 janvier 2014

1 - Saisi seulement depuis début décembre de cette affaire, **Mr Jacques Giffard** est en charge du dossier à l'inspection académique de Versailles, Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (D.S.D.E.N)

2 - **Le sous préfet Monsieur Philippe COURT**, après avoir pris connaissance de notre lettre du 13 janvier a saisi ses services.

3 - Le passage du contrôle amiante n'ayant pas eu lieu le 23 décembre, **Mr Maritoréna, responsable du service enfance scolaire** de la municipalité l'annonce pour le 8 février.

(rappel : les mesures d'amiante dans l'air doivent s'effectuer avec les enfants présents ; or c'est un samedi).

D'autres écoles dans toute la France se trouvent dans cette situation et le risque connu de la dangerosité de l'amiante en font un problème de santé publique. **L'éducation nationale ne l'ignore pas puisque elle a lancé un plan amiante en fin 2005 expliquant le risque, les protections à prendre et une évaluation de l'exposition à l'amiante de tout leur personnel depuis leur embauche.**

<http://media.education.gouv.fr/file/53/5/5535.pdf>

En attendant le désamiantage, il existe pourtant des solutions modulaires, peu coûteuses et faciles à mettre en place (2/3 semaines), proposées par des sociétés comme ALGECO et Yves COUGNAUD permettant de sortir rapidement les enfants de ces locaux dangereux.



Pour plus de renseignements, contactez :

Jean-Pierre Grenier, Président

jeanpierre.grenier@sfr.fr

06.76.00.56.95.

Bien vivre à Vernouillet.

Association loi 1901.

n° W783004077.

J.O. officiel du 22/12/ 2012 : N°1579.

11 impasse Decaris.

78540 Vernouillet.

www.bien-vivre-a-vernouillet.org